



## COOPERATION MAROCO-CHINOISE

### Bourses d'études du Gouvernement chinois au titre de l'année universitaire 2017-2018

- Master - Doctorat -



#### Présentation du Programme :

Dans le cadre de l'Accord de Coopération Culturelle entre le Royaume du Maroc et la République Populaire de Chine, le Gouvernement chinois accorde aux étudiants marocains, au titre de l'année universitaire 2017/2018, **sept (07) bourses d'étude** pour les cycles **Master** et **Doctorat**.

#### Conditions d'admission :

Les candidats au présent programme de bourses doivent remplir les conditions suivantes :

##### Candidats au cycle Master :

- ✓ Etre titulaire du diplôme de Licence ou équivalent (les candidats en cours de préparation de leurs diplômes peuvent apporter un certificat de scolarité attestant qu'ils sont inscrits en année terminale) ;
- ✓ Etre âgé de moins de 35 ans ;
- ✓ Etre en bonne santé comme le prouve le certificat médical.

##### Candidats au cycle de Doctorat :

- ✓ Etre titulaire du diplôme de Master ou équivalent (les candidats en cours de préparation de leurs diplômes peuvent apporter un certificat de scolarité attestant qu'ils sont inscrits en année terminale) ;
- ✓ Etre âgé de moins de 40 ans ;
- ✓ Etre en bonne santé comme le prouve le certificat médical.

#### Avantages de la bourse :

En plus de la place pédagogique, les candidats admis à ce programme de bourses bénéficient d'un ensemble d'avantages qui couvrent les frais d'études et de logement, une aide financière de subsistance ainsi qu'une assurance médicale.

#### Modalités et critères de sélection :

Etant donné que le nombre de bourses offertes est très limité, une sélection rigoureuse, basée essentiellement sur l'excellence du dossier académique, est opérée sur deux étapes :

- ✓ **1<sup>ère</sup> étape** : une présélection, au niveau national, faite par une Commission Nationale qui se compose des représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres ainsi que du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- ✓ **2<sup>ème</sup> étape** : une sélection définitive faite par les autorités chinoises compétentes dont les résultats apparaîtront avant fin juillet 2017.

